

211C1804
FR0006626032-OP042-RO17

4 octobre 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

(Euronext Paris)

- 1 - Ce jour, Invest Securities, agissant pour le compte des sociétés D&P PME IV¹ et Effi-Invest I² agissant de concert, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (ci-après OLIN, anciennement dénommée NORTENE), en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée en juin 2011 par la société OLIN³, les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I détiennent de concert 175 783 620 actions OLIN représentant 177 283 620 droits de vote, soit 97,28% du capital et 97,01% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	108 863 900	60,25	109 863 900	60,12
Effi-Invest I	66 919 720	37,03	67 419 720	36,89
Total concert	175 783 620	97,28	177 283 620	97,01

Les initiateurs s'engagent irrévocablement à acquérir au prix de **0,10 € par action** la totalité des actions OLIN non détenues par eux, soit 4 910 280 actions représentant 2,72% du capital et 2,99% des droits de vote de cette société.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Les initiateurs ont demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Maurice Nussenbaum, a été mandaté comme expert indépendant par la société OLIN en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société OLIN a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions OLIN est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par D&P PME IV Gestion, elle-même contrôlée par M. Didier Calmels.

² Société en commandite par actions contrôlée par la société par actions simplifiée Efficap.

³ Cf. prospectus ayant reçu le visa n°11-225 du 16 juin 2011.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 180 693 900 actions représentant 182 749 603 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.